

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Procès-Verbal du conseil municipal du 15 12 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

Date de la convocation : 10 12 2025

Présents : BARRABAND Jean-Paul, BISSON Virginie, JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valéry, OLLIER Michel, PEYLET Jessica, RONDIER Jean-Michel

Excusés : FENILLE Audrey, HEBEL Marc

Secrétaire : MARTIN Valéry

Début de séance : 19h05

Adoption du compte rendu du dernier Conseil Municipal du 10/11/2025

L'Assemblée délibérante approuve le procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire désigne Monsieur Valéry MARTIN en qualité de secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point relatif au contrat de travail des deux agents recenseurs.

Vote : POUR : 7 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0 → Adopté

Modification du plan de financement de l'extension de la salle polyvalente (dispositif Boost Commune)

Monsieur le Maire indique une incohérence entre le plan de financement initial transmis au Conseil Départemental de la Creuse et les derniers éléments chiffrés fournis par l'architecte. Il propose une mise à jour de ce dernier et d'approuver sa modification afin de faire la demande de subvention BoostCommune au Département d'un montant de 20 000 €.

Vote : POUR : 7 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0 → Adopté

Décision budgétaire modificative pour le financement des travaux de la lagune

Monsieur le Maire précise que la demande de dérogation pour financer les travaux de la lagune (20 013,40 € TTC) sur la ligne « investissement » du budget Assainissement n'a pas abouti, ces travaux étant considérés comme du fonctionnement par les autorités administratives. Il est donc nécessaire d'abonder la ligne de fonctionnement du budget Assainissement d'un montant de 10 000 € par une subvention du budget principal.

Vote : POUR : 7 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0 → Adopté

Complément à la délibération relative au recrutement de la secrétaire

Monsieur le Maire informe que le contrôle de légalité de la Préfecture n'a pas validé la délibération du 10 novembre 2025 concernant le recrutement de la nouvelle secrétaire, malgré les documents types fournis par le Centre de Gestion. Il propose d'adopter une nouvelle délibération conformément aux observations formulées.

Vote : POUR : 7 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0 → Adopté

Arrivée de Monsieur Matthias MORIN (19h45)

Décision budgétaire modificative pour le financement des travaux de la salle polyvalente

Monsieur le Maire fait un point budgétaire, la hausse conséquente de 100 000 € par rapport à l'estimation initiale due à des travaux complémentaires et l'augmentation du coût des lots infructueux oblige une mise à jour du plan de financement. Le conseiller aux décideurs locaux de l'arrondissement d'Aubusson déconseille le recours à une ligne de trésorerie compte tenu de la possibilité offerte par le mandatement du quart des crédits avant le vote du budget 2026 qui suffiront à honorer, à minima 70% du surcoût. Pour les 30 % restant, le maire propose un prélèvement de 30 000 € sur diverses lignes de fonctionnement du budget principal disposant d'une marge suffisante pour terminer l'exercice budgétaire.

Vote : POUR : 8 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0 → Adopté

Mandatement du quart des crédits avant le vote du budget

Monsieur le Maire rappelle la possibilité de procéder au mandatement du quart des crédits inscrits au budget principal 2025 pour la section investissement (1/10 autorisé pour la section fonctionnement). Il précise que les travaux réalisés en mars et avril seront inscrits en « Restes à réaliser » (RAR) et sollicite l'accord du Conseil municipal pour engager cette opération budgétaire.

Vote : POUR : 8 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0 → Adopté

Recrutement des agents recenseurs vacataires

En complément de la délibération 2025/30 du 02/09/2025 imprécise, Monsieur JL Joslin sollicite l'autorisation de recruter deux agents recenseurs vacataires suivant les conditions définies à la délibération sus citée.

Vote : POUR : 8 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0 → Adopté

Questions diverses

Monsieur Michel OLLIER fait un point sur l'avancement des travaux de la salle polyvalente avec une livraison possible mi-janvier d'après l'architecte, à l'exception des finitions extérieures. Compte tenu des conditions météorologiques de cette fin d'année, Les travaux de voirie sont reportés à mi-mars

Fin de séance : 20h40

Jean-Louis JOSLIN, Maire

Valéry MARTIN, Secrétaire de séance